

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

OUVRIER D'ENTRETIEN DU BATIMENT : SANITAIRE

CODE DE L'U.E. (2): 34 13 01 U11 E1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (3): 302
--	--

La présente demande émane du réseau:

<input checked="" type="checkbox"/> XO (4) organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles	<input type="checkbox"/> O (4) Libre subventionné confessionnel
<input type="checkbox"/> O (4) Officiel subventionné	<input type="checkbox"/> O (4) Libre subventionné non confessionnel

Identité du responsable du réseau :(1) .Didier LETURCQ, DGA.....

Date et signature (1) :

1. Finalités de l'Unité d'enseignement : reprises en annexe n° 1 (1 page)

2. Capacités préalables requises : reprises en annexe n°2 (1 page)

3. Niveau et classement de l'unité d'enseignement :

Enseignement secondaire	X (4) du niveau inférieur	O (4) du niveau supérieur
de	X (4) transition	O (4) qualification

4. Acquis d'apprentissages: repris en annexe n° 3 (1 page)

5. Programme:

5.1. Etudiant Repris en annexe n°4 (.2 pages)

5.2. Chargé de cours

6. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 5 (1.page)

7. Chargé(s) de cours: Repris en annexe n° 6 (1 page)

8. Horaire minimum de l'unité d'enseignement :

<u>Dénomination du (des) cours</u> (1)	<u>Classement du(des) cours</u> (1) (5)	<u>Code U</u> (1) (5)	<u>Nombre de périodes</u> (1)	<u>Code fonction</u> (1)
Technologie : sanitaire	CT	B	6	
Travaux pratiques : sanitaire	PP	C	26	
Part d'autonomie		P	8	
Total des périodes			40	

9. Tableau de concordance (à approuver par le Conseil général)

Repris en annexe n° 7 (...page(s) (1)

10. Réserve au Service de l'inspection de l'enseignement de promotion sociale:

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] (1):

b) Avis de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE (4) - PAS D'ACCORD (4)

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : 11 juillet 2017.....Signature :

Instructions

(1) A compléter

(2) Réserve à l'administration

(3) Il s'agit du code du domaine de formation au sens de l'A.G.C.F. du 8 septembre 1997 déterminant les domaines de formation dans l'enseignement de promotion sociale : ce code est proposé par le réseau et avalisé par l'inspection.

(4) Biffer la mention inutile ou cocher la mention utile

(5) Voir annexe 27 - tableau des codes « U »

OUVRIER D'ENTRETIEN DU BATIMENT : SANITAIRE

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1 Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16/04/91 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement a pour but de :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des milieux socio-économiques et culturels.

1.2.Finalités particulières

L'unité d'enseignement a pour but, dans le respect des normes de sécurité, d'hygiène et d'environnement :

- de réaliser des travaux simples de raccordement d'appareils au réseau de distribution d'eau et au réseau d'évacuation des eaux usées ;
- d'identifier et d'utiliser correctement les matériaux à mettre en œuvre et les outils utilisés à l'occasion de ces travaux de raccordement.;
- d'identifier les pièces usuelles afin de pourvoir à leur remplacement ;
- de préparer, de ranger et nettoyer son poste de travail.

OUVRIER D'ENTRETIEN DU BATIMENT : SANITAIRE

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

L'étudiant sera capable :

*Face à une situation concrète, sur base de directives claires,
en disposant du matériel adéquat ;
dans le respect des normes de sécurité, d'hygiène et d'environnement ;
en utilisant le vocabulaire de la profession et en développant des compétences de communication ,*

- de décrire les risques inhérents à cette situation ;
- de proposer les aménagements nécessaires pour les éviter ;
- de préparer, de ranger et nettoyer son poste de travail.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

L'attestation de réussite de l'unité d'enseignement « Ouvrier d'entretien du bâtiment : Initiation à la sécurité et à l'hygiène ».

OUVRIER D'ENTRETIEN DU BATIMENT : SANITAIRE

4. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

*Face à une situation concrète, sur base de directives claires,
en disposant du matériel approprié ;
dans le respect des normes de sécurité, d'hygiène et d'environnement ;
en utilisant le vocabulaire de la profession et en développant des compétences de communication,*

- d'effectuer le raccordement à l'eau de distribution et au réseau d'évacuation des eaux usées ;
- d'énoncer les propriétés des différents éléments habituellement utilisés pour ces travaux ;
- d'énumérer les différentes étapes du montage des différents éléments habituellement utilisés pour ces travaux ;
- de préparer, de ranger et nettoyer son poste de travail.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- la qualité et le soin apportés aux travaux réalisés,
- la pertinence du choix des composants mis à disposition,
- la précision des informations apportées pour expliquer la mise en œuvre.

OUVRIER D'ENTRETIEN DU BATIMENT : SANITAIRE

5.PROGRAMME DES COURS

5.1. EN TECHNOLOGIE : SANITAIRE

En disposant du matériel nécessaire (recours aux supports didactiques actuels, à la documentation commerciale spécialisée et, le cas échéant, aux notes d'informations techniques du Centre Scientifique et Technique de la Construction(CSTC) ;

dans le respect des normes de sécurité, d'hygiène et d'environnement ;

en utilisant le vocabulaire de la profession et en développant des compétences de communication,

L'étudiant sera capable :

- de décoder une documentation technique ;
- d'énumérer les formes et dimensions commerciales, les procédés de façonnage, d'assemblage et de fixation des tuyaux en cuivre, en acier, en matière synthétique ;
- d'identifier l'outillage spécifique pour le façonnage, l'assemblage et la fixation de ces tuyaux ;
- de différencier les différentes étanchéités des tuyaux ;
- de différencier les différents types de siphons.

5.2 EN TRAVAUX PRATIQUES : SANITAIRE

*En disposant du matériel adéquat ;
dans le respect des normes de sécurité, d'hygiène et d'environnement ;
en utilisant le vocabulaire de la profession et en développant des compétences de communication ,
au départ de consignes de travail
en étant sensible aux mesures à prendre pour assurer sa sécurité et celle des personnes qui
l'entourent ;*

L'étudiant sera capable :

- de couper, ébavurer, braser les tuyaux en cuivre et leurs accessoires ;
- d'utiliser les différents types de raccords ;
- de couper, ébavurer et assembler les tuyaux en matières synthétiques, multicouches ;
- de raccorder les différents appareils sanitaires au point d'arrivée d'eau dans le local ;
- d'identifier les différents circuits d'eau et de décharges ;
- de ranger et nettoyer son poste de travail.

OUVRIER D'ENTRETIEN DU BATIMENT : SANITAIRE
--

6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Pour les cours de « Travaux pratiques : sanitaire », il est conseillé de ne pas organiser de groupes comportant plus de 12 étudiants.

OUVRIER D'ENTRETIEN DU BATIMENT : SANITAIRE

7. CHARGE DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.